

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. _____

SECRET/297/Add.1

21 février 1985

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XIV - Norvège

Addendum

La Mission permanente de la Norvège a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 13 février 1985.

Dans le document SECRET/297 du 25 février 1983, la Norvège avait notifié aux parties contractantes son intention de modifier des concessions de sa Liste XIV qui relèvent des chapitres 51 à 62 de la NCCD, et elle avait signalé qu'elle était disposée à engager des négociations ou des consultations avec les parties intéressées conformément aux dispositions de l'article XXVIII applicables en l'espèce.

Depuis février 1983, la Norvège a tenu des consultations avec la CEE, le Japon, le Brésil et les Etats-Unis. Les consultations avec la CEE, le Japon et le Brésil ont été menées à terme sans que l'on procède à des négociations au titre de l'article XXVIII. Les consultations avec les Etats-Unis se poursuivent.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de porter à votre connaissance que les concessions modifiées, reprises dans le document SECRET/297, sont entrées en vigueur le 1er janvier 1985.